

La discrim' hors jeu

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) se mobilise contre toutes les discriminations et pour le respect des droits de tous les humains.

Le sport n'est pas à l'abri : sexisme, racisme, homophobie... sont hors la loi, ils doivent être hors jeu !

Des centaines de licences

de footballeurs mineurs et étrangers sont bloquées

Depuis 2009, la Fédération française de football (FFF) s'obstine à appliquer, de manière erronée, les dispositions de l'article 19 du Règlement de la Fédération internationale de football association (Fifa), qui porte sur le statut et le transfert des joueurs, afin de lutter contre le trafic des jeunes joueurs dans le monde.

La FFF adapte cet article à la réglementation française de manière discriminatoire. Elle exige de tout enfant non français qu'il justifie de l'identité et de la nationalité de ses parents, de ses liens de filiation avec ceux-ci et de leur résidence en France, ainsi qu'une attestation de sa présence continue en France lors des cinq années précédentes.

Cette règle absurde bloque des centaines de licences. Elle est discriminatoire !

Un enfant sans papiers n'existe pas. Il y a simplement des enfants : la Convention internationale des droits de l'enfant rappelle que l'intérêt supérieur de l'enfant prime sur toute autre considération.

La discrim' hors jeu

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) se mobilise contre toutes les discriminations et pour le respect des droits de tous les humains.

Le sport n'est pas à l'abri : sexisme, racisme, homophobie... sont hors la loi, ils doivent être hors jeu !

Des centaines de licences

de footballeurs mineurs et étrangers sont bloquées

Depuis 2009, la Fédération française de football (FFF) s'obstine à appliquer, de manière erronée, les dispositions de l'article 19 du Règlement de la Fédération internationale de football association (Fifa), qui porte sur le statut et le transfert des joueurs, afin de lutter contre le trafic des jeunes joueurs dans le monde.

La FFF adapte cet article à la réglementation française de manière discriminatoire. Elle exige de tout enfant non français qu'il justifie de l'identité et de la nationalité de ses parents, de ses liens de filiation avec ceux-ci et de leur résidence en France, ainsi qu'une attestation de sa présence continue en France lors des cinq années précédentes.

Cette règle absurde bloque des centaines de licences. Elle est discriminatoire !

Un enfant sans papiers n'existe pas. Il y a simplement des enfants : la Convention internationale des droits de l'enfant rappelle que l'intérêt supérieur de l'enfant prime sur toute autre considération.

La Ligue des droits de l'Homme et ses partenaires

mobilisés contre les discriminations

Depuis 2009, la Ligue des droits de l'Homme a saisi la Commission nationale informatique et libertés (Cnil) et le Défenseur des droits. Elle a saisi le procureur de la République du tribunal de grande instance de Mont-de-Marsan, suite à un dossier de refus de délivrance de licence amateur. Elle a créé un groupe de travail spécialisé. Elle a rencontré le président de la FFF... sans aucune suite. Elle a prévenu les pouvoirs publics de ses différentes démarches.

D'autres fédérations sportives ont retiré les mentions discriminatoires de leurs règlements. C'est le cas notamment de la Fédération française d'athlétisme, qui a rapidement agi en ce sens.

La Fédération française de football est la dernière fédération sportive qui met en œuvre des mesures discriminatoires.

Il est temps que le gouvernement fasse pression pour qu'elle respecte la loi française et les directives européennes.

Parce que nous aimons le sport, parce que nous aimons le football, les droits des enfants doivent être respectés !

Avec la Ligue des droits de l'Homme, défendons l'accès de tous, mineurs, majeurs, Français ou étrangers, à une licence sportive.

Pour défendre le sport pour tous, mobilisons-nous avec la Ligue des droits de l'Homme

Nom Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

E-mail.....

Je souhaite être informé des actions de la LDH dans le domaine du sport

J'adhère à la LDH

A retourner au siège de la LDH : 138 rue Marcadet, 75018 Paris - Tél. 01 56 55 51 00 - Fax : 01 42 55 51 21 - ldh@ldh-france.org
www.ldh-france.org / www.ldh-france.org/sport

La Ligue des droits de l'Homme et ses partenaires

mobilisés contre les discriminations

Depuis 2009, la Ligue des droits de l'Homme a saisi la Commission nationale informatique et libertés (Cnil) et le Défenseur des droits. Elle a saisi le procureur de la République du tribunal de grande instance de Mont-de-Marsan, suite à un dossier de refus de délivrance de licence amateur. Elle a créé un groupe de travail spécialisé. Elle a rencontré le président de la FFF... sans aucune suite. Elle a prévenu les pouvoirs publics de ses différentes démarches.

D'autres fédérations sportives ont retiré les mentions discriminatoires de leurs règlements. C'est le cas notamment de la Fédération française d'athlétisme, qui a rapidement agi en ce sens.

La Fédération française de football est la dernière fédération sportive qui met en œuvre des mesures discriminatoires.

Il est temps que le gouvernement fasse pression pour qu'elle respecte la loi française et les directives européennes.

Parce que nous aimons le sport, parce que nous aimons le football, les droits des enfants doivent être respectés !

Avec la Ligue des droits de l'Homme, défendons l'accès de tous, mineurs, majeurs, Français ou étrangers, à une licence sportive.

Pour défendre le sport pour tous, mobilisons-nous avec la Ligue des droits de l'Homme

Nom Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

E-mail.....

Je souhaite être informé des actions de la LDH dans le domaine du sport

J'adhère à la LDH

A retourner au siège de la LDH : 138 rue Marcadet, 75018 Paris - Tél. 01 56 55 51 00 - Fax : 01 42 55 51 21 - ldh@ldh-france.org
www.ldh-france.org / www.ldh-france.org/sport